



Charte de Responsabilité Sociétale

Consciente de l'importance d'une collaboration sincère et transparente avec ses collaborateurs, son écosystème et les parties prenantes, la responsabilité sociétale est au cœur des préoccupations de la SOREC et le fondement de sa position en tant qu'entreprise citoyenne.

La présente charte, portée par la direction générale de la SOREC et l'ensemble des collaborateurs, définit les leviers de performances qui ancrent son rôle d'entreprise socialement responsable :

1. Engagement durable envers la filière

La SOREC est convaincue que son rôle principal est d'œuvrer pour le développement de la filière équine. Elle veille constamment à favoriser sa relation solide avec son écosystème à travers notamment :

- Une communication et un dialogue constructifs et permanents avec les acteurs de la filière pour recueillir leurs attentes réelles.
- Une stratégie filière participative et concertée avec les acteurs de la filière.
- Du soutien et de l'accompagnement des projets en relation avec la filière équine.

2. Diversité

La SOREC est convaincue que la diversité culturelle et sociale est un facteur de progrès. A cet effet, elle veille constamment à favoriser le pluralisme à travers :

- La sensibilisation et la formation de ses collaborateurs aux enjeux de non-discrimination et de diversité.
- La veille à la mise en œuvre du principe de non-discrimination dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines de l'embauche jusqu'au développement des collaborateurs.
- La déclinaison de la politique diversité en entreprise aux différents niveaux de qualifications.
- La sensibilisation des différents acteurs de la filière équine aux enjeux de la diversité et leur accompagnement à la mise en œuvre de cette charte.

3. Ethique et Transparence

La SOREC est convaincue que les principes éthiques et une dimension importante pour son progrès et pour son image d'entreprise éthique et intègre. A cet effet, elle œuvre constamment à mettre en avant les principes éthiques à travers :

- Des actions de sensibilisation en faveur de ses collaborateurs et de ses parties prenantes afin de promouvoir un comportement professionnel intègre.
- La mise en place d'un dispositif de contrôle interne renforcée pour prévenir à tout éventuel risque de corruption ou de fraude.
- La mise en avant des principes fondateurs de son code d'éthique applicables aussi bien à ses collaborateurs qu'à ses parties prenantes.
- Le traitement de l'ensemble des demandes et des réclamations émanant des différentes parties prenantes centralisées et gérées au niveau de son centre de relation client.

4. Développement durable

La SOREC est convaincue qu'une entreprise peut créer de la valeur durablement en minimisant ses impacts environnementaux. A cet effet, elle veille constamment à protéger l'environnement à travers :

- La prise en compte des mesures environnementales lors de la conception et l'exploitation de ses projets infrastructures.
- L'utilisation de méthodes et techniques les plus économiquement acceptables et les plus aptes à optimiser ses consommations et à réduire ses rejets.
- La sensibilisation de ses collaborateurs à la maîtrise de la consommation d'énergie en agissant sur les comportements au quotidien.
- La mise en place de mesures spécifiques lui permettant de recourir aux services d'un tiers spécialisé pour garantir la collecte, l'identification, le tri et l'entreposage de ses différents déchets émis par ses sites.